

RÉSIDENCES ARTISTIQUES



En tant qu'opérateur culturel, Cirqu'Conflex accueille régulièrement des artistes professionnel·le·s et compagnies en résidence.

Pour les artistes, ces résidences sont des opportunités de **disposer d'un espace adapté dans lequel expérimenter, créer et répéter une œuvre.**

Pour Cirqu'Conflex, elles représentent un moyen de soutenir le secteur et de **permettre aux publics, amateurs et pros, de rencontrer ces artistes**, de questionner leurs créations, de s'engager dans un processus de **médiation artistique.**

La médiation artistique est un dispositif pédagogique qui a pour objectif de permettre à des publics de découvrir et de s'appropriier des œuvres artistiques.

POUR QUI ?

Tout artiste qui souhaite créer et répéter et qui, en échange d'une résidence, est prêt·e à proposer une activité socio-artistique aux publics de Cirqu'Conflex.

Les salles peuvent accueillir différentes disciplines : cirque, clown, danse, théâtre...

OÙ ET QUAND ?

Les résidences se déroulent en journée du lundi au vendredi, en période scolaire ou durant les vacances.

Trois salles peuvent être mises à disposition.

La salle « **jonglerie** », qui mesure 141.5 m² et est équipée d'un tapis de danse et de 6m de miroirs amovibles. Elle est idéale pour la jonglerie, l'équilibre, la danse...

La salle « **trapèze** », qui mesure 65.5 m² et est équipée d'un tumbling et de plusieurs agrès (trapèzes, cerceau, hamacs, tissus, cordes) que nous mettons à disposition. La hauteur du plafond atteint 4m50. Elle est adaptée pour les pratiques aériennes et acrobatiques, ou encore pour les cascades burlesques.

Enfin, la salle « **percussion** », mesurant 59.5 m², basse de plafond, appropriée pour un travail calme et moins mobile.

COMMENT ?

Préalablement à la résidence, vous devez envoyer à Cirqu'Conflex :

- Le CV de chaque artiste impliqué·e dans la résidence ;
- Une description de votre projet, sous forme libre (texte, photos, vidéos, fiche technique...).

Une convention de partenariat sera rédigée et signée entre votre association/compagnie et Cirqu'Conflex.

Enfin, le premier jour de résidence, vous complétez et signerez une fiche d'inscription.

ET EN ÉCHANGE ?

Cirqu'Conflex ne demande pas de paiement ou location pour faire une résidence, mais un échange bénéficiant aux participant·e·s qui fréquentent l'association.

Cet échange peut prendre des formes multiples :

- Banc d'essai avec un temps de discussion entre le public et les artistes ;
- Animation d'une activité à destination des publics (initiation, processus créatif, workshop...)
- Intégration des publics dans une étape du processus de création des artistes...
- Ou toute autre forme participative.

Dans tous les cas, le but est que **les publics puissent rencontrer les artistes, échanger avec eux/elles et mener un processus de médiation artistique.**



CIRQU'CONFLEX ASBL

Rue Rossini 16, 1070 Anderlecht

02/520.31.17

info@cirqu-conflex.be

www.cirqu-conflex.be

Avec le soutien de :



IBAN BELFIUS : BE53 0682 2301 5353 BIC : GKCCBEBB

Non-assujettie à la TVA - N° d'entreprise : BE 0454132125 - Inscrite au RPM de Bruxelles

Éditeur responsable : A. Lenoble - Rue Rossini 16, 1070 Anderlecht - 2021